

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05 49 08 69 54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **24 AVR. 2024**

Prise d'acte n° A6522

Monsieur,

Par courriel reçu le 19 mars 2024, vous m'avez transmis un dossier de porter à connaissance relatif à la modification de votre quai d'expédition, pour l'unité de transformation de lait que vous exploitez à CHAMPDENIERS.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral n° 3815 du 22 janvier 2002 modifié, et relevez du régime de l'autorisation au titre de la rubrique IED 3643 (transformation traitement et transformation du lait exclusivement), pour une activité de 1 500 tonnes par jour en moyenne annuelle.

Le projet consiste à modifier votre quai d'expédition par l'agrandissement de la zone de manœuvre pour le cariste, la création d'un sas d'étanchéité ainsi que la pose d'un niveleur à quai.

Les flux de véhicules seront sécurisés sur le site, les manœuvres de manutention mécaniques lors des chargements diminuées, et les risques de chutes en hauteur réduits.

Le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement, et l'aspect visuel sera atténué avec l'implantation de bâtiments en cohérence avec les autres bâtiments existants.

Après examen du dossier, il ressort que la modification apportée n'est pas substantielle et que les impacts sur l'environnement sont favorables à sa protection.

Conformément à l'article R.181-46 du Code de l'environnement, je **prends donc acte** de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

SOFIVO SAS
17 route de Saint-Maixent-l'École
79220 CHAMPDENIERS